



**Objet : Election du nouveau bureau**

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 29 novembre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Présente</b>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<b>Présente</b>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Christian CANTON	<b>Présent</b>

\*\*\*

**Vu**

Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

L'article L 2122.7 et 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La délibération n°2020.007 du 5 août 2020 relative à l'élection du Président ;

La délibération n°2020.009 du 05 août 2020 relative à l'élection des Vice-Présidents ;

La délibération n°2021.026 adoptée lors de la présente séance relative à l'élection d'un nouveau /nouvelle vice-président(e).

**CONSIDERANT**

Que Madame Marie BAILLARD se porte candidate pour être membre du bureau représentant la Communauté de communes du Pays des Écrins ;

Que les membres déjà en place sont maintenus à leur poste.

**AR Prefecture**

005-200052801-20211129-DEL2021027-DE  
 Reçu le 30/11/2021  
 Publié le 30/11/2021

**PETR**  
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
 BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU  
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

**Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021**

**Délibération n° : 2021.027**

Page 2 sur 2

**Objet : Élection du nouveau bureau**

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Approuve la composition du bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras comme suit :

Président : Monsieur Pierre LEROY ;

1<sup>er</sup> Vice-Président représentant la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Michel MOURONT ;

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente représentant la Communauté de communes du Pays des Écrins, Madame Alice PRUD'HOMME ;

3<sup>ème</sup> Vice-Président représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur Jean-Marie REY ;

Membre représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur Arnaud MURGIA ;

Membre représentant la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Dominique MOULIN ;

Membre représentant la Communauté de communes du Pays des Écrins, Madame Marie BAILLARD.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,  
 Pierre LEROY